



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET D'EURE-ET-LOIR

PRÉFECTURE

Direction de la Réglementation
et des Libertés Publiques
Bureau des Elections et de la Réglementation
Affaire suivie par : Mme Colombe POITRIMOL
Tél : 02 37 27 70 95
Fax : 02 37 27 72 57
Mél : colombe.poitrimol@eure-et-loir.gouv.fr

Chartres, le

30 JUIN 2016

ARRETE N° 16-06-45

**portant renouvellement d'habilitation dans le domaine funéraire
de la SARL « Pompes Funèbres Musulmanes du Centre » à DREUX**

**Le Préfet d'Eure-et-Loir,
Officier de la Légion d'Honneur,**

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2223-19 à L 2223-46, R 2223-56 à R 2223-65 et D 2223-34 à D 2223-39 relatifs à l'habilitation funéraire ;

VU les demandes de renouvellement des habilitations funéraires délivrées le 11 mai 2015 et le 11 juin 2015 formulées par M. Nouredine BEN YOUSSEF, gérant de la SARL « Pompes Funèbres Musulmanes du Centre » dont le siège social est situé 2 – 4, avenue de Melsungen 28100 DREUX pour son établissement situé 2 – 4, avenue Melsungen 28100 DREUX, le 23 avril 2016 ;

VU les dossiers produits à l'appui de la demande ;

SUR proposition de Mme la Secrétaire Générale de la Préfecture d'Eure-et-Loir ;

ARRETE

Article 1^{er} – La SARL « Pompes Funèbres Musulmanes du Centre » sise 2-4, avenue Melsungen 28100 DREUX, exploitée par M. Nouredine BEN YOUSSEF, est habilitée pour exercer sur l'ensemble du territoire national les activités funéraires suivantes :

- Organisation des Obsèques ;
- Fourniture des housses, des cercueils et de leurs accessoires intérieurs et extérieurs ainsi que les urnes cinéraires ;
- Fourniture des objets et prestations nécessaires aux obsèques, inhumations, exhumations et crémations ;
- Transport de corps avant mise en bière ;
- Transport de corps après mise en bière ;
- la fourniture de corbillard



Article 2 – Le numéro d’habilitation est 16 28 120.

Article 3 – La durée de la présente habilitation est fixée à 1 an à compter de la date du présent arrêté.

Article 4 – Mme la Secrétaire Générale de la Préfecture d’Eure-et-Loir, M. le Sous-Préfet de DREUX, M. le Maire de DREUX, M. le Directeur Départemental de la Sécurité Publique d’Eure-et-Loir, M. le Délégué Territorial d’Eure-et-Loir de l’Agence Régionale de Santé du Centre sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l’exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture et notifié à la SARL Pompes Funèbres Musulmanes du Centre 2 - 4 avenue Melsungen 28100 DREUX.

Le Préfet,
LE PRÉFET

Nicolas GUILLET

Délai et voies de recours

Cet arrêté peut faire l’objet de recours en application des articles R 421-5 et suivants du code de justice administrative.